



Adieu 2021 que nous ne regretterons peut-être pas...

Bienvenue 2022 et bonnes fêtes à toutes et tous



J'irai à l'Assemblée générale...

*Pour rencontrer les copains,
pour nous offrir un moment
de convivialité, pour
retrouver quelque part notre
« vivre ensemble », pour y
échanger des idées... et nous
en avons beaucoup sur tout.
A nous de les amener.*

*Pour le plaisir.....
Un plaisir devenu trop
rare, Se revoir, parler,
écouter, échanger.
Cela fait si longtemps que ce
n'était pas arrivé !*

*Aller à l'AG c'est raviver les
souvenirs des 30 ou 40 ans passés
ensemble. Batailler pour améliorer
notre quotidien et notre avenir au
travail, rêver d'un monde meilleur
pour tous. Les grèves les manifs,
l'échange des idées, ce qu'on a
gagné ce qu'on a perdu ici tous on
s'en souvient. On ne peut pas on ne
veut pas l'oublier. On a encore des
choses à se dire....
À bientôt.*

*Retraité depuis 6 ans, je constate
que ce temps est une période si
différente de la vie active, qu'il
faut se donner tous les moyens
pour s'adapter à cette vie
nouvelle.*

*La retraite est un moment où on
est plus isolé, où on a l'impression
de ne plus avoir de rôle social, ou
de prise directe sur les
événements. C'est pourquoi j'essaie
d'adapter ma vie de retraité en
continuant sous d'autres formes,
de rester actif dans la société.
Participer à l'AG c'est continuer
le combat syndical pour une vie
meilleure, de ne pas m'isoler, de
connaître de nouveaux
camarades, d'échanger, et
d'essayer dans ce climat fraternel
d'apporter ma contribution.*

*Parce que dans cette
société qui éclate de
partout je veux continuer
à me défendre et rester
syndiqué.
Parce ce que reconstruire
une autre société passe
par le chemin de
l'intelligence et de
l'action collective.*



Assemblée générale des retraités et retraitables cgt de la dgfip33

le 31 MARS 2022 à 9h30 salle de la cafétéria cité administrative bordeaux

Honoraires de dispensation...

QUESACO ? « HONOR. DISPENS » (Honoraires de dispensation). DÉCRYPTAGE :

La facture (comprendre l'écart important entre le prix de vente du médicament et le total facturé par la pharmacie : tickets de caisse délivrés en juillet 2021).

Lévothyrox 112 : 2,16€ (taux TVA 2.10%)	hormone thyroïdienne	ZymaD 80.000UI : 1,24€ (taux TVA 2.10%)	vitamine D3 (taux
Honor. Dispens. HD7 : 1.02€ <i>important</i> »	« <i>service médical rendu</i> »	Honor. Dispens. HD7 : 1.02€ <i>important</i> »	« <i>service médical rendu</i> »
Honor. Dispens. HDR : 0,51€	« <i>ordonnance simple</i> »	Honor. Dispens. HDR : 0,51€	« <i>ordonnance simple</i> »
Honor. Dispens. HDA : 1,58€ <i>3 ans et + de 70 ans</i>)	« <i>patient âgé</i> » (moins de	Honor. Dispens. HDA : 1,58€ <i>3 ans et + de 70 ans</i>)	« <i>patient âgé</i> » (moins de
Honor. Dispens. HDE : 3,75€ <i>spécifique</i> »	« <i>médicament</i> »	Total facturé : 4,35€.	
Total facturé 8,84€.			

+ Honor.Dispens. Code **HDC** : 0,31€ si « *ordonnance complexe* » (5 médicaments ou plus)

Le remboursement (cf. les mentions sur la facture)

- « **subrogatoire** » : « *l'assuré n'a rien à payer* »...« *à condition que la délivrance fasse suite à une prescription médicale de médicaments remboursables* ». **L'assurance maladie** prend en charge les honoraires de dispensation au même taux de remboursement que le médicament auquel ils se rapportent pour les honoraires liés (HD7 service médical rendu important) et au taux de 70 % pour les autres (HDC, HDR, HDA et HDE). Le complément est pris en charge par **les mutuelles**.
- « **vente directe** » : En cas d'automédication les honoraires de dispensation ne sont pas prélevés puisqu'il n'y a pas de prescription. Lors de l'achat sans ordonnance d'un médicament remboursable, seul l'honoraire à la boîte s'applique.

Questionnement.

Comment qualifier la création de cet honoraire HDA taxant plus fortement les « **moins de 3 ans et plus de 70 ans** » ? On sait que le suivi médical le plus important concerne cette population et que les personnes âgées se voient généralement prescrire des médicaments en surabondance (minimum 5 lignes pour une ordonnance).

Les pharmaciens sont-ils devenus moins commerçants et plus professionnels de santé ?

Comment les mutuelles ont-elles absorbé/répercuté ces taxes ? Cotisations ?

Historique.

En **2009** la fameuse **loi HPST** (hôpital, patients, santé, territoire) de **Roselyne Bachelot**, établit de nouvelles missions pour les pharmaciens. La convention (qui lie les pharmaciens à l'assurance maladie) s'oriente vers un nouveau mode de rémunération : rétribuer les conseils donnés par ces professionnels de santé dont la marge commerciale sera ajustée à la baisse. L'accord est signé entre le syndicat majoritaire des pharmaciens et l'assurance maladie. **Les « honoraires de dispensation »** sont mis en place par un arrêté paru au **Journal officiel du 28 janvier 2015**. Ils concernent les prescriptions de médicaments remboursables. 0,82 € pour les boîtes simples, 2,21 € pour les conditionnements de 3 mois.

Par la suite, les avenants passés entre l'assurance maladie et le syndicat des pharmacies font évoluer largement ces tarifs. Des taux supplémentaires sont créés. **Les marges sur les prix des médicaments remboursables baissent, les honoraires de dispensation augmentent, la rémunération des pharmaciens reste stable.**

Quelques chiffres : source : « le pharmacien de France / actualité web » (publication avril 2021).

La proportion des honoraires de dispensation représente 28% de la rémunération. La proportion des honoraires à la boîte représente 47%.

La part du prix du médicament est passée de 48% en 2018 à 25% en 2021.

Le chiffre d'affaires d'une pharmacie dépend pour un tiers de la parapharmacie.

Pour mémoire

Code TVA	Taux	
4	2.10%	médicaments remboursés
5	5.50%	compléments alimentaires
6	20.00%	cosmétiques soins hygiène dermato parfumerie
10	10.00%	médicaments non remboursés



La technique vaccinoire d'avant... pour se souvenir... et rire un peu

du temps du Service Militaire...



La technique vaccinoire pose d'ardus problèmes à nos grands "Chefs à plumes" réunis au sein du Conseil de Défense Sanitaire: que faire pour obtenir une couverture maximale de la population?

A croire que tradition et expérience se perdent avec le temps!

Fin des années cinquante, une pratique était pourtant parfaitement au point.

Qu'on en juge :

Après plus de quarante huit heures de traversée, au milieu d'une mer déchaînée, le Ville d'Alger amarrait enfin, dans le port d'Alger. C'en était fini des sauts de carpe du bateau qui rendaient malades à vomir, tripes et boyaux les quelques 1200 civils, récemment incorporés destinés aux "opérations de maintien des l'ordre" en AFN, Au petit matin, Alger la Blanche se détachait d'un ciel incroyablement bleu. Un spectacle extraordinaire d'une beauté que n'aurait désavoué aucun responsable de "Tour opérateur".

Les nôtres nous invitèrent à "descendre", et pour ce faire nous recommandèrent de... "monter" sur le pont situé sur le flanc du navire. Par les coursives inondées de dégueulis (flic, floc), nous atteignîmes la passerelle, l'air libre, et la terre ferme.

Deux colonnes se formèrent direction des camions réglementairement rangés par destination. A condition de bien se souvenir de son affectation le

cheminement était simple. A son terme on nous invitait énergiquement à déposer notre bagage au pied d'un véhicule, à bien le mémoriser (n°4 RIMA) pour le retour (retour de

quoi?) et à reprendre la file.

"Eh toi, ton bagage? Tu n'as pas d'effets personnels?"

Si, Monsieur... (et de tirer une brosse à dents de son blouson)"

Le galonné n'a pas eu le temps de s'emporter, "Brosse à dents" s'était inséré dans la file, devant moi et avançait, zombie suivant les zombies qui précédaient.

Cent mètres après, notre colonne passa le long d'un entrepôt entre deux rangées de bidasses qui portaient sur eux les stigmates d'une nuit écourtée : œil torve et lippe grimaçante.

"Baisse ton pantalon".

"Brosse à dents" n'obtempéra pas et continua sa marche.

Comme lui, je gardais le pantalon sur les fesses.

A mesure de notre avancée, les membres de notre "haie d'honneur" psalmodiaient leur consigne: "Baisse ton pantalon".

Au bout d'une cinquantaine de mètres, "Brosse à dents" baissa son pantalon sur ses genoux, et avança comme un pingouin jusqu'à un soldat assis sur une chaise qui lui fit une belle auréole de teinture d'iode sur la cuisse. Un pas de plus, un autre trouffion lui planta une aiguille dans la cuisse, un pas encore et une "Blouse blanche" munie d'une seringue format pompe à vélo inocula une dose réglementaire d'un vaccin (anti jaunisse soit disant). Un pas encore, et on lui retira l'aiguille, pour finir par une nouvelle auréole de teinture d'iode.

Je subis le même sort bien évidemment.

A peine avions nous remonté et fermé notre pantalon que les premiers effets secondaires se manifestèrent: alors que nous continuions à cheminer entre notre "haie d'honneur" direction la sortie. Je vis "Brosse à dents" tituber et, tout près à s'affaler. Il fut rattrapé in extremis. Deux plantons le menèrent sur un lit de camp et lui passèrent de l'eau sur le visage.

Il n'était pas le seul! Dans l'entrepôt une trentaine de néo-vaccinés, se trouvaient dans la même position allongée.

Même motif, même punition, je fus moi-même évacué et traité.

Cinq minutes après, ragaillardis, nous avions regagné notre camion.

En deux heures d'horloge, 1200 conscrits se trouvèrent parfaitement vaccinés.

Le soleil s'élevait dans le ciel et illuminait la rade d'Alger.

Ça c'était du boulot, de l'efficacité à la mode "METROPOLIS" (célèbre film de Fritz Lang -début du siècle "d'avant"-) peut être, mais quel résultat !!!

Pourquoi ne pas s'en inspirer aujourd'hui ?

On enserre un quartier de ville, puis un autre, et encore un autre, jusqu'à ce que l'agglomération entière soit traitée. Pour les villages, itou, on cerne et on pique.

La France, ainsi simplement quadrillée, se retrouverait vaccinée en quelques tours de seringues ambulantes.

Pareil pour la seconde dose, pour la troisième...and so on.

Plus de stats en dents de scie, que des colonnes flirtant avec le 100%

Plus de grands Chefs se volant dans les plumes à la recherche de solutions.

Réception du public à la DGFIP Bordeaux



La réception sans rendez-vous se fait depuis un certain temps dans un Algéco sur le parking de la Cité Administrative.

Quelques conseils pour parvenir auprès des agents des finances. Il faut tout d'abord consulter la météo, choisir les vêtements adéquats et disposer de temps. En effet l'attente se fait dehors, certes il y a un préau

qui peut se trouver insuffisant suivant le nombre de contribuables présents.

Comme nous le conseilla, à forte voix, l'agent régulateur, il vaut mieux être là à 8h30, ne pas attendre d'être bien réveillés et arriver après 10 h : la file d'attente peut tripler de longueur. Prévision qui s'est vérifiée à cet horaire.

Bien vu, arrivée à 9h45 je n'ai patienté « que » 45 minutes, malheur aux lève-tard !

Il fait frais mais le soleil brille, l'entrée se trouve orienté à l'est, ça réchauffe.

Lorsqu'on franchit la porte il faut attendre encore un peu muni de son ticket numéroté.

L'agent, compétent et aimable nous console sur la décrépitude « de l'accueil du public ».

Rangez vos souvenirs et votre haute idée du Service Public

C'était le 23 novembre.



Les Grépins



Un article du journal Sud-Ouest du 27/7/21 et un autre du 27/11/2021 me ramènent aux vieux souvenirs des circonstances de la création du **CENTRE DES GREPINS** au Cap-Ferret



Fin des années 70, le remarquable emplacement de l'ancien poste-vigie des Douanes du Cap-Ferret suscitait la convoitise des propriétaires riverains qui auraient bien aimé écrire une nouvelle page sur la propriété acquisitive à l'image de celle des 44 hectares voisins.

Mais la Direction du Personnel du Ministère ne l'entendit pas de cette oreille et missionna sa Sous-Direction des Services Sociaux afin de réaliser une oeuvre sociale pour le personnel, à double vocation: centre pour "ados" pendant l'été, maison de vacances famille en dehors.

En son principe le projet de créer un tel centre ne contrevenait aucunement aux stipulations de la récente loi "Chaban" sur la protection et l'aménagement du littoral Aquitain.

Un permis de construire fut envisagé et formulé auprès de la mairie de La Teste.

Il suscita une fronde d'une partie des habitants locaux au sein de laquelle les égoïsmes les plus crasseux le disputèrent à une malhonnêteté citoyenne de chaque instant.

Une pétition de la même veine fut même adressée au Secrétaire d'État du Budget de l'époque de l'époque (J. CHIRAC)...qui nous la transmit pour "éléments de réponse" (sic)!

Parallèlement la compétence de la mairie de La Teste fut contestée, aux motifs qu'elle se situait de l'autre côté du "Bassin" et qu'une réforme en cours allait transférer prochainement sa "souveraineté" sur le Cap Ferret à la commune de Lège.

S'ensuivirent de nombreuses et longues réunions ("après le travail, c'est à dire après 18h, afin qu'un maximum de monde puisse participer") au cours desquelles il fallut décrire notre projet, décliner sa faisabilité et présenter sa conformité environnementale. L'architecte du Comité de la Mission, les élus locaux de La Teste, de Lège et quelques gens sensés légitimèrent à terme notre demande. Elle se concrétisa deux ans après, par un agréable ensemble immobilier parfaitement inclus dans le site et son environnement, qui fit le bonheur des agents et de leurs familles.

Aujourd'hui, "les Sociaux des Finances" ne posent plus problème, mais si on en croit Sud-Ouest (27/7/21), -et pourquoi en douter-?, une nouvelle population friquée aurait "colonisé la presqu'île" et privé les autochtones de toute peinarde, rendant "ce paradis niché entre l'océan et le "Bassin" désormais inaccessible aux gens ordinaires, même si certains "viennent à la journée".

Sacré retournement de situation de vie sociétale.

Comme d'autres, le centre des Grépins appartient aux Personnels du ministère des Finances, parce qu'issu de sa masse salariale. Le vendre constituerait un acte de simonie qui serait accompli au mépris de la politique sociale menée par les anciens responsables de la Direction du Personnel et les organisations syndicales qui ont tant bataillé, à l'époque des "temps d'avant", pour permettre la possibilité de semaines de détente aux agents des Finances, actifs ou retraités et à leur famille,

Un adhérent

Article de Sud-Ouest :

Immobilier au Cap Ferret : qui va acheter le village vacances des Grépins, idéalement situé ?

Le ministère des Finances va mettre en vente le village vacances des Grépins, situé au bord de l'anse du Mimbeau, au Cap-Ferret. © Crédit photo : Archives Sud Ouest

Par David Patsouris – d.patsouris@sudouest.fr

Publié le 23/11/2021 à 10h33

Mis à jour le 23/11/2021 à 11h25

Le ministère des Finances va mettre en vente le village vacances des Grépins, au Cap-Ferret. Il était géré par l'association Éducation Plein Air Finances. Il s'agit d'un vaste terrain constructible composé de quatre bâtiments résidentiels en bord de plage, dans l'anse du Mimbeau

Qui veut acheter le village vacances des Grépins au Cap-Ferret ? Il est très bien situé, puisqu'il s'étend sur 9 395 m² jusqu'à la plage du Mimbeau, entre l'avenue de la Douane et la rue des Palmiers. Il est composé de quatre bâtiments comportant au total 33 chambres et d'un bâtiment pour le personnel.

Le site appartient au ministère de l'Économie et il est géré par l'association Éducation plein air finances (Epaf). Les séjours sont réservés aux agents du ministère. Mais, au début de l'été 2021, le ministère a annoncé son intention de vendre 14 des 23 résidences de tourisme de l'Epaf, dont celle du Cap Ferret, contre l'avis de tous les syndicats.

« Nous avons immédiatement senti que les promoteurs et autres marchands de biens devaient être en alerte maximum... »

La décision se base sur un audit commandé en 2017 au cabinet Protourisme. La concurrence joue en défaveur du tourisme social parce que les attentes ont évolué, les jeunes ne sont pas captés, le confort n'est pas toujours à la hauteur, et puis, dicit les syndicats, l'État y a sous-investi, n'a pas bien piloté les choses et les frais de fonctionnement seraient trop importants.

12 à 15 millions d'euros

Le Cap-Ferret n'a pas été retenu par l'Epaf, malgré deux points forts, la destination et les équipements, mais un point faible : « l'articulation du site », explique une note du secrétariat général du ministère dévoilée par la CGT-Finances. Soit...

Les ventes permettront de financer les travaux dans les résidences conservées, explique le ministère dans cette note : « Pour être attractif vis-à-vis des opérateurs, il convient de proposer une opération d'une taille significative, avec des sites disposant d'un potentiel. » Le lancement de l'appel à candidatures aura lieu à l'automne. Et du potentiel, les Grépins en ont, si idéalement situé dans une zone constructible. Ils ont même tout pour faire envie. Mais il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Ici, le prix du m² dépasse les 20 000 euros. Le prix de vente se situerait donc entre 12 et 15 millions d'euros. Un opérateur du tourisme social sera privilégié dit l'État, mais avec un tel prix, comment y croire ?

Cette situation a tant inquiété l'Association de sauvegarde de la Presqu'Île de Lège-Cap-Ferret (ASPLCF), présidée par Jean-Michel Bruno, qu'elle s'est saisie du dossier : « le terrain est classé en zone UD et même s'il est grevé d'une zone d'environ 2 000 m² inconstructible (située à l'est, c'est-à-dire près du village ostréicole), il peut dégager une surface constructible de 1 700 m². » Tout est possible sur ce terrain, y compris plusieurs villas à 4 millions d'euros chacune.

L'idée consiste à faire classer le site. En 1975, le ministère a fait construire cet ensemble résidentiel par le groupe d'architecture Opus (Bordeaux) sous la direction de Jean-Michel Lacaze. Le résultat est particulier, respectueux de l'environnement (peu de pins coupés et un cheminement naturel sur les Grépins), et les étranges formes inclinées des fenêtres pour limiter les nuisances sonores.

Ailes d'espoir

Impossible de tourner la dernière page du calendrier 2021 sans évoquer :1981. 40 ans déjà!

Pour beaucoup d'entre nous l'arrivée de la gauche au pouvoir fut le long aboutissement de batailles politiques et syndicales au sein d'une aspiration populaire intense.

Certes il y eut l'échec "du programme de gouvernement", certes il y eut des guerres d'appareils (syndicaux compris), des candidatures multiples, mais les dirigeants de l'époque ont su, in fine, trouver la sagesse de se réunir autour des 110 propositions de F. Mitterrand pour accéder au pouvoir tant de la Présidence de la République, que de l'Assemblée Nationale.

Notre pays fut porté par un élan extraordinaire, lyrique et somme toute bouleversant...

"accroche à ton cœur, un morceau de chiffon rouge, une fleur"... chantait le poète.

S'ensuivit de grandes réformes : abolition de la peine de mort,

nationalisation d'importants secteurs bancaires ou économiques, réformes sociales (augmentation du smig, retraites à soixante ans), toilettage du statut de la Fonction publique, décentralisations administratives, réformes de l'enseignement, de la fiscalité etc...

Tout cela au sein d'un monde occidental médusé, en démarche néolibérale impulsée par R. Reagan et M. Thatcher (Mme TINA : there is not alternative).

On nous promettait les chars soviétiques sur les Champs Elysées !!! La "finance" fit le job et mena des attaques contre le franc. "l'Europe" proposa du "raisonnable" en ouvrant notre pays vers la voie du social libéralisme, de la dérégulation bancaire et financière et du repliement économique et social.

Ce fut le "tournant" de 1983, et la mise entre parenthèses des espoirs nés deux ans auparavant.

Il fallut attendre la fin des années 1990 pour les voir ressurgir quelques peu

avec le gouvernement de "gauche multiple" de L. Jospin

Aujourd'hui, notre pays ne semble pas en inéquation fondamentale avec la possibilité de l'avènement d'un mouvement économique et social progressiste.

Très salubre, il pourrait être possible, mais impliquerait une générale et intense communion "d'âmes" et d'esprit de cohésion.

A l'encontre de ce qu'il était advenu en 1981, l'éparpillement des forces de gauche (qu'elles soient politiques ou syndicales) ne laissent rien espérer de bien positif, alors que l'autre versant politique du pays n'est guère mieux loti. Le temps presse, et même dans l'urgence des choses apparaissent possibles pour le citoyen d'en bas.

Les ailes de l'espoir demeurent vigoureuses, même quarante ans après 1981.

La protection sociale complémentaire des retraités

Réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la Fonction Publique

C'est une réforme entrant dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, précisée par l'ordonnance publiée le 17 février 2021. Elle a pour but de renforcer l'accès des personnels à une couverture complémentaire.

A l'issue d'une négociation sociale qui a débuté le 23 juin dernier, le gouvernement a pour objectif d'aboutir à un projet de décret d'ici le 14 décembre 2021.

Or, dans l'état actuel, si le document préparatoire fourni par la Direction Générale de la Fonction Publique mentionne

bien les ayants droit dans les bénéficiaires des futures garanties complémentaires, les retraités en seraient exclus. Ils ne bénéficieraient que d'un remboursement minimum, n'auraient plus de prévoyance et, plus de liberté de choix de leur opérateur.

Ce serait la fin de la solidarité intergénérationnelle.

Il est clairement impensable que les retraités ne figurent pas dès maintenant dans la liste des bénéficiaires des futurs contrats de la Protection Sociale Complémentaires.

A suivre...

ADRESSE A M OLIVIER VERAN, MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ (1)



Réunis en commission les retraités du syndicat CGT de la DGFIP et de la DGDDI de Gironde

Prenant conscience des incertitudes concernant la construction du nouveau système de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour la Fonction Publique.

Souhaitent que la PSC à venir s'établisse au plus haut niveau possible en adéquation avec la société normalement évoluée socialement qui est la nôtre.

Priorisent l'émergence et la construction d'indispensables solidarités entre les agents en activité, les agents retraités. Et leurs ayants droit au sein du nouveau régime cible de PSC.

Demandent que les actuels et futurs retraités et leurs ayants droits soient explicitement désignés comme bénéficiaires des nouveaux systèmes de la PSC.

S'accordent pleinement avec le mouvement de la Mutualité Fonction Publique, qui le 22/07/2021 a rappelé ses exigences quant aux solidarités et à l'intégration des agents retraités au sein du dispositif de la PSC afin de permettre un modèle de protection sociale fondé sur la solidarité tout au long de ta vie des personnels actifs et retraités.

À Bordeaux, le 12 octobre 2021

Mais sans réponse du Ministre !!! À l'écoute... mais pas trop !

(1) envoyée le 12 octobre 2021, communiquée à l'Union Fédérale Des retraités des Finances le 20 octobre 2021 (publiée dans Vie Nouvelle Finances n°37 que vous venez de trouver dans vos boîtes aux lettres Bordeaux, le 12 octobre 2021)